

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le territoire de la commune de Vinon sur Verdon Elaboration d'un règlement Local de Publicité

Par arrêté municipal n°2023/0121, en date du 09 Novembre 2023, Monsieur le maire de la commune de Vinon sur Verdon a prescrit par l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet **D'ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE** sur le territoire communal de la commune de Vinon sur Verdon qui se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs du :

Lundi 27 novembre 2023 à 9h00 au Mardi 12 décembre 2023 à 16h00

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Commissaire enquêteur : Madame CANAL Sylvie a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Toulon n° n° E20000053 / 83 du 11 Octobre 2023.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée (identique en tout point).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- En version informatique sur le site internet de la commune au lien suivant : <https://www.vinon-sur-verdon.fr/habitat-et-environnement/elaboration-dun-reglement-local-de-publicite/>
- En version papier à l'hôtel de ville de la commune, sis 66 Avenue de la Libération, 83560 VINON SUR VERDON, aux jours et heures d'ouverture :
 - Lundi, Mardi & Jeudi : 8h30 – 12h00 & 13h30 – 17h00
 - Mercredi & Vendredi : 8h30 – 12h00

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mise à disposition du public, à l'hôtel de ville de la commune de Vinon sur Verdon.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Préférentiellement par voie dématérialisée
 - o Sur le registre dématérialisé visé ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/5009/>
 - o Ou à l'adresse courriel : ep.rlp@vinon-sur-verdon.fr
- Par courrier au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame le commissaire enquêteur de l'élaboration du règlement local de publicité, commune de Vinon sur Verdon, 66, avenue de la Libération, 83 560 Vinon sur Verdon avec la mention (NE PAS OUVRIR)
- Sur le registre d'enquête papier à feuillet non mobile, et constitutifs du dossier d'enquête seront côtés et paraphés par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.

Toute observation par courrier postal ou courrier, réceptionné après le 12 décembre à 16h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à l'hôtel de ville de Vinon sur Verdon, les :

- Lundi 27 novembre 2023 de 9h00 à 11h30
- Jeudi 07 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Mardi 12 décembre 2023 de 13h30 à 16h00

Suites données à l'enquête et information du public

A l'expiration du délai d'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit (8) jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à disposition du public à l'hôtel de ville de la commune aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la commune de Vinon sur Verdon pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune de Vinon-sur-Verdon.